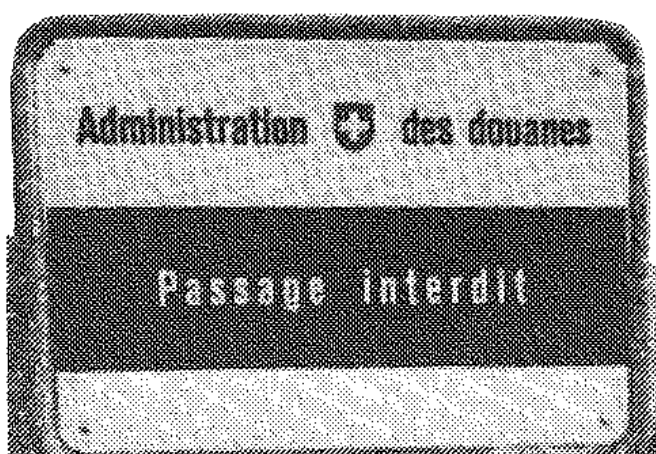


VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

No 17-18 - Septembre 1988



La suite du
Symposium Zaire

Les animateurs
du bureau d'accueil
de Ponte-Chiasso
parlent...

L'Europe après 1992:
Des nouvelles barrières
contre les réfugiés

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

ORGANISATIONS NATIONALES

Coopération-Asile Suisse
c/o Etre solidaires
Case postale
4005 Bâle
Tél. 061-681 87 98

Comité de défense du droit d'asile (DSDDA)

Case postale 543
1000 Lausanne 17

Comité contre le démantèlement du droit d'asile Arbeitsstelle für Asylfragen

Case postale 1780
3001 Berne
Tél. 031-45 96 26

MODS - Chartre 86

Case postale 2452
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

JURA / JUVA BERNNOIS

SOS-Asile/JU
16, rue du XXIII-Juin
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Centre social protestant

11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Comité «Vivre Ensemble»

48, route de Morat
2502 Bienne
Tél. 032-22 30 64

FRIBOURG

Coopération droit d'asile
Case postale 219
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Vendredi 15h, 30-19h, 30 à la
rue du Tilleul 9, 1700 Fribourg
Tél. 037-22 21 30

Service de contacts et de consultations

Rue Botzet 2
1700 Fribourg
Tél. 037-24 48 27

GENEVE

Coopération genevoise de défense du droit d'asile
9, avenue de Sainte-Clothilde
1205 Genève
Tél. 022-20 78 11

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11

Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-84 30 84

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

NEUCHÂTEL

Coopération asile NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel
Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant

11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

Centre social protestant

23, rue Temple-Aliemand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039-28 37 31

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 115
1950 Sion

Centre de contact Suisses-Immigrés

15, rue Pratiion
1950 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 2413
1002 Lausanne
Centre social protestant
28, rue Beauséjour
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

Vivre Ensemble

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Pour s'abonner:

Case postale 177 virer Fr. 20,-
1211 Genève 8 au CCP 12-9584-1
Tél. 022-20 60 94 (5-6 no l'an)

Comité de rédaction: Claudette Boyet, Yves Brutsch, Michel Diot, Sandra Grollmund, Yves Lador, responsable: René-Simon Meyer

A nos abonnés

Le traditionnel bulletin vert accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui sont servront sans attendre notre rappel. Ils nous évitent un fastidieux travail administratif.

EDITORIAL

Khaldoun, Hasan et les autres

Vous ne connaissez pas Khaldoun, mais c'est grâce à lui que vous avez reçu votre no de Vivre Ensemble à fin juin.

Admis provisoirement en Suisse, où il était resté bloqué faute de papiers validables, alors qu'il voulait aller demander l'asile au Danemark où son frère est déjà réfugié reconnu, ce Palestinien du Liban était venu nous aider à coller les étiquettes d'adresse.

Khaldoun a été refoulé sur Beyrouth le 6 juillet 1988. Le 3 mars, le CSP-GE avait demandé pour la troisième fois en vain à prendre connaissance du dossier, tout en insistant sur la nécessité de traiter ce cas sous l'angle du non-refoulement.

Le 5 mai 1988, le HCR avait écrit au Délégué aux réfugiés (DAR): «La meilleure solution serait de l'autoriser à demeurer en Suisse en attendant que la situation dans son pays de résidence habituelle lui permette d'y retourner sans danger.»

Ce n'est qu'APRES son renvoi que le CSP-GE, pourtant dûment mandaté, sera informé de ce refoulement et pourra consulter le dossier.

Le droit d'être entendu, de consulter les pièces, d'être assisté d'un mandataire, le droit de recourir contre une décision infondée, le droit au non-refoulement: rien de tout cela ne semble avoir d'importance pour certains fonctionnaires. Khaldoun a été refoulé directement sur le Liban sans que jamais ont ne s'inquiète des risques qu'il pouvait y couvrir.

Hasan, lui aussi a failli se retrouver dans le pays qu'il avait fui, et où l'attend un procès qui se solderait par 10 ans de réclusion... ou par la peine de mort.

Le 8 août, il avait présenté au centre d'enregistrement de Comtrin toute une série de documents montrant qu'il avait

déjà passé des années dans les prisons turques.

Mais ce genre de choses là ne semblaient pas intéresser les autorités chargées de son cas. Ce qui les intéressait, c'était que Hasan avait passé 30 heures en Autriche, un pays avec lequel la Suisse a signé un accord de reprise.

Le 10 août, il était attribué, comme si de rien n'était, au canton de St.Gall. Le 11, alors qu'il se présentait à la police de ce canton, il était mis en détention préventive en vue du refoulement.

Le 12 août, le DAR décidait son renvoi en affirmant: «vous pouvez vous rendre en Autriche où vous ne serez pas menacé». Hasan était alors remis à la police autrichienne, qui l'enfermait à la prison de Feldkirch.

Le 17 août, avec 16 compatriotes, Hasan était refoulé par train sur la Turquie, les policiers yougoslaves prenant dès la frontière le relais de leur collègues autrichiens.

Hasan a pu s'échapper en sautant du tram, lors d'un moment d'inattention causé par un incendie de forêt. Il est revenu en Suisse, il attend la décision qui sera prise sur le recours déposé en son nom.

Comme Khaldoun, Hasan a fait l'objet d'une décision de renvoi avec effet immédiat. Pendant des heures, il a été mandaté en van aux policiers saint-gallois et autrichiens de le laisser contacter le CSP-GE, il a expliqué qu'il était un réfugié politique qui ne devait pas être refoulé.

«Tu dois suivre ton destin», lui a répondu un interprète. Jusqu'à quand le destin de ces hommes et de ces femmes traqués par la police de leurs pays sera-t-il d'être renvoyé à leur point de départ lorsqu'ils viennent nous demander l'aide ?

Y. Brutsch

L'Europe ferme ses frontières

Bientôt plus de frontières en Europe ? L'assouplissement pour les échanges commerciaux et la libre circulation des habitants des pays du marché commun va être réalisé. Les ministres de l'intérieur se préparent à leur façon. Mais il n'est pas question de diminuer l'effectif des douaniers et des policiers des frontières, et on prévoit plutôt de les déplacer vers les frontières de l'Europe de 1992 et d'accroître les contrôles à l'intérieur, notamment à l'encontre des requérants d'asile, des contestataires et des toxicomanes, qui sont tous mis dans le même sac. Voilà quel est l'objet de certaines réunions secrètes entre ministres et haut fonctionnaires de la Communauté européenne. La Suisse n'y est pas tout à fait absente...

TREVI et Schengen ont été créés en 1975, resp. en 1985. TREVI regroupe les ministres de l'intérieur des 12, tandis que Schengen ne contient que «l'élite»: la RFA, la France et les pays du Benelux. La candidature de l'Italie n'avait pas été acceptée, car pour ce groupe, les polices des pays de l'Europe de Sud ne sont pas assez strictes. Ces cinq pays ont un rôle de pionniers, il suppriment les frontières qui les séparent dès 1990, deux ans avant le reste de la CEE. Toutefois, le marché libre (et l'ouverture des frontières qui en résulte) ne doit pas avoir d'incidence sur la «sécurité».

Les réfugiés ne sont pas des tomates !

Le 14 juin, le groupe de Schengen s'est réuni dans la ville luxembourgeoise portant le même nom. Les activistes des groupes de soutien aux réfugiés du Luxembourg et du Saarland voisin, qui ont monté une garde symbolique devant la réunion avec le slogan *les réfugiés ne sont pas des tomates*, ne connaissent pas encore toute la portée de cette réunion, car, comme nous, ils entendaient par TREVI et Schengen l'harmonisation des mesures pour freiner l'afflux des requérants d'asile. Le 2 juin, réunion à Munich du groupe TREVI. Ces deux rencontres des plus importantes instances de police européenne se sont déroulées à l'insu du grand public.

Pourtant, ces réunions rassemblent les ministres et les secrétaires d'Etat européens et ont pour objectif de décider des mesures de police compensatoires après la suppression des frontières en 1992, selon un document interne du 7 mars 1988. On n'en sait pas beaucoup plus de ces réunions, bien que chaque citoyen de la CEE sera concerné.



- France -

Selon Heinrich Boge, directeur du Bundeskriminalamt (BKA), cité par la «tageszeitung» (taz), TREVI a été fondé pour palier aux lacunes d'Interpol et concerne exclusivement la police et les services secrets. TREVI signifie Terrorisme, Radicalisme, Extrémisme et Violence International, mais ce qui a filtré des rencontres TREVI montre bien qu'on y parle intensivement de droit

d'asile. Des décisions ont déjà été prises, telles que l'introduction du visa obligatoire pour les voyageurs en provenance des pays desquels les réfugiés fuient (1 janvier 1988). Un fonds européen a été créé pour supporter les frais dus aux renvois. Le groupe de Schengen devrait ratifier lors de sa séance de décembre en Belgique, un accord portant sur le premier pays d'accueil. Si la demande du requérant est rejetée dans un pays de la Communauté, il sera interdit de faire les mêmes démarches dans un pays tiers. Le conseiller juridique du DADR Gottfried Zürcher déclarait que la Suisse a fait une proposition allant dans le même sens auprès du «CAHAR», l'organisme spécialisé rattaché au Conseil de l'Europe.

1992: liberté versus répression

TREVI et Schengen illustrent l'Europe après 1990/92: *Le confort des voyageurs du marché commun (...) ne doit pas souffrir d'un renforcement des contrôles aux frontières de l'Europe*, mais *l'entrée dans le marché commun pourrait être rendue plus difficile au citoyen des autres pays* déclarait un représentant allemand du groupe de TREVI. Les autonomes hollandais nous ont rendu attentifs au fait que non seulement les non-européens pouvaient être visés par le renforcement des contrôles, mais également les citoyens du marché commun appartenant à des groupes marginaux, comme les bénéficiaires de l'assistance publique, les activistes politi-

Les mesures répressives pour 1990/92

Les mesures de «sécurité» décidées par les groupes TREVI et Schengen sont très peu connues; le groupe de TREVI les a adoptées le 28 avril à Bruxelles, tandis que celui de Schengen a fait de même dans un document daté du 7 mars 1988. Certains points ont également été annoncés dans les interventions durant la réunion de Schengen du 14 juin:

- **Réfugiés, émigrants:**
 - Contrôle obligatoire du visa par un fonctionnaire mandaté par le consulat, ou par la compagnie d'aviation elle-même, avant l'embarquement à destination d'un pays de la CEE.
 - Obligation pour les compagnies aériennes de rapatrier les personnes ayant des documents insuffisants.
 - Application d'une procédure rapide quand demande est manifestement injustifiée et si l'ordre public ou la sécurité nationale est menacée.
 - Un accord, qu'en cas de rejet de la demande d'asile, le pays d'accueil se charge que la personne concernée ne se rend pas dans un autre pays membre.
- **«Terrorisme»:**
 - Mise en place d'un système de communication protégé (TREVI memory)
 - Rapport sur les menaces terroristes pour la CEE.
 - Echange d'informations autour des étrangers «indésirables» originaires de pays tiers et suspects de terrorisme.
- **Généralités:**
 - Renforcement des procédures de contrôle contre les citoyens de pays tiers, dont la situation n'est pas en règle.
 - Mise en place d'une procédure de rapatriement (return procedures).
 - Développement d'une banque de données à l'échelle de la CEE pour l'échange d'informations entre les polices et entre les services secrets pour la CEE et les pays tiers alliés.

ques, les personnes atteintes du SIDA ou simplement tous ceux qui appartiennent à des groupes à risques. Ils constatent que déjà aujourd'hui, les gens de couleurs, ainsi que ceux qui ont l'apparence de «drogues» ou de punk font bien plus fréquemment l'objet de contrôles, comme d'ailleurs chez nous.

Pour accomplir cette division entre les bons éléments du marché commun et les indésirables, il faudra réaliser le passeport infalsifiable, très discuté en Hollande. Dans un communiqué revendiquant la mise à feu d'une imprimerie appartenant à Philips et ELBA, les autonomes hollandais dénoncent les dangers pour la liberté inhérents au nouveau passeport informatisé du marché commun. Il en est expressément question au sein des groupes de TREVI et de Schengen. Chaque citoyen aura l'obligation d'être muni de ce document et il faut s'attendre à une multiplication des contrôles. Ils est à craindre qu'il contienne une bande magnétique qui permettrait aux différentes polices d'y inscrire des données à l'insu des personnes concernées.

Le secrétaire d'Etat allemand Schrek-kenberger a confirmé l'augmentation des contrôles à partir de 1990/92. Selon lui, les fonctionnaires de douane ne seraient pas affectés aux frontières du marché commun, une partie pourrait assurer les contrôles aux points névralgiques à l'intérieur de la CEE. Selon le document de TREVI, les douaniers seront des «intercommunication agents».

Tout cela suppose naturellement une harmonisation des lois. Là encore, nous ne pouvons que constater un alignement sur les positions les plus dures, notamment pour le droit d'asile. Une autre commission de la CEE s'en charge.

La Suisse est dans le coup !

Ce n'est pas nouveau que la Suisse est actif ces instances (voir VE No 16 à propos de la réunion à Asken en Norvège). Selon le document de TREVI de 1987,

Füchlingsinformation est le partenaire privilégié de Vivre Ensemble en Suisse alémanique. Ce centre de documentation existe grâce à la fondation *Gertrud Kurz* dont le nom évoque un engagement en faveur des réfugiés, depuis l'époque de la seconde guerre mondiale. A la mort de *Gertrud Kurz*, ses amis ont créé ce centre d'information et de documentation. Les objectifs de cette fondation est l'information sur la situation des réfugiés pour palier aux sentiments de méfiance à l'encontre des demandeurs d'asile. *Beat Leuthard* et *Catherine Weber* sont les deux permanents de *Füchlingsinformation*. *Beat* écrit pour différents journaux de Suisse alémanique et pour «Le Courrier» et «La Liberté» sur des questions touchant au droit d'asile. *Füchlingsinformation* édite aussi chaque mois une revue de presse et élabore des documents spécifiques.

Adresse: *Füchlingsinformation*
Case postale 2655
3001 Berne

nous faisons partie des pays dans lesquels les polices anti-drogue étrangères peuvent tranquillement faire leurs investigations. Plus loin, ce même document évoque: *Nous avons noué des contacts avec les pays tiers qui partagent nos vues (celles de la CEE) en matière de terrorisme et de grande criminalité (la Suisse, la Suède et l'Australie...)*. Mais selon Jörg Kistler, porte-parole du DFIP, il n'y a aucun contact entre la Suisse et le groupe de TREVI. A la question de savoir pourquoi Elisabeth Kopp se trouvait à Munich le 2 juin 1988, lors de la rencontre du groupe TREVI, et quelle était la raison de sa rencontre avec le ministre de l'intérieur de la RFA Friedrich Zimmermann qui préside par ailleurs TREVI, Kistler répondait: *Mme Kopp voulait simplement se rendre compte des débats.*

Beat Leuthard
(adaptation rsm)

MOUVEMENT

Lettre au Conseil fédéral

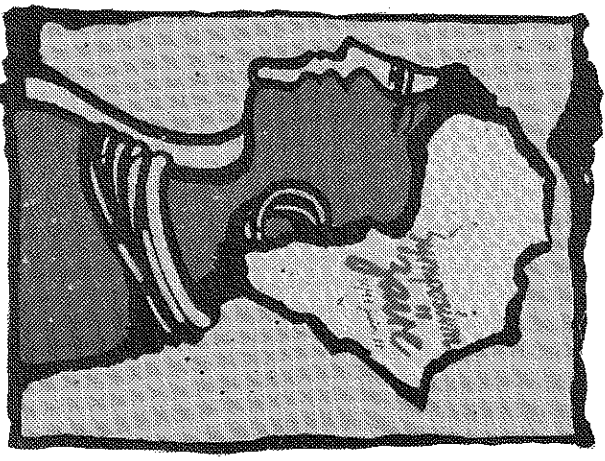
Le mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) a organisé un symposium à Berne afin d'informer sur la situation économique et politique au Zaïre et d'analyser de plus près la pratique d'asile envers les réfugiés zaïrois. La manifestation, à laquelle ont participé environ 150 personnes, a donné la parole aux représentants des partis d'opposition interdits. Une résolution et la lettre ci-dessous ont été adoptées:

Lors du Symposium Suisse-Zaïre des 10/11 juin 1988 à Berne, organisé par le *Mouvement pour une Suisse ouverte démocratique et solidaire (MODS)*, environ 150 participants ont discuté dans différents groupes de travail de la situation actuelle au Zaïre, ainsi que des relations entre la Suisse et ce pays africain. Il a été décidé de rédiger cette lettre ouverte à l'intention du Conseil fédéral.

Le régime politique actuel au Zaïre a infligé à la vie politique et économique du pays un coup fatal. Le peuple, qui compte 32 millions d'habitants, vit non seulement dans la peur, mais subit des conditions de vie économiques dramatiques, alors que le pays est riche en ressources humaines et en matières premières. Le Zaïre est fortement endetté et l'infrastructure sociale - éducation, santé, alimentation - est délaissée tandis que les capitaux zaïrois usurpés sont accumulés sur des comptes privés à l'étranger. Parmi les causes, la dictature, l'incompétence économique, la corruption et le clientélisme. Les opposants réclamant, dans la non-violence, un Etat démocratique et le pluralisme politique, sont arrêtés, torturés et souvent privés de liberté pendant des années sans procès. Nombreux sont ceux qui sont réduits à un exil précaire.

Nous avons appris de source sûre provenant d'une organisation de l'ONU que le président des Etats-Unis, Ronald Reagan, a demandé aux gouvernements occidentaux de ne rien entreprendre qui

Reflets du Symposium Zaïre du 10/11 juin



pourrait nuire aux bonnes relations entre ces pays et l'Etat zaïrois.

Le Zaïre joue un rôle important comme allié de longue date dans la stratégie de défense des intérêts occidentaux en Afrique. Dès l'indépendance et la crise de sécession katangaise de 1960, l'actuel président Mobutu a été un observateur privilégié des enjeux de la guerre froide et c'est en connaissance de cause qu'il a résolument orienté sa diplomatie, dès sa prise de pouvoir en 1965, vers une alliance avec les USA. Aujourd'hui, alors que l'Afrique du Sud mène une guerre larvée aux Etats de la ligne du front, le rôle du Zaïre est devenu stratégique,

entre autres, en relation avec l'Angola, où le gouvernement se trouve confronté aux agressions permanentes de l'UNITA, appuyée par les USA, entre autres à partir du Zaïre.

Au Zaïre, les droits de l'homme — pour le respect desquels la Suisse s'emploie depuis des années dans le cadre de la Conférence sur la sécurité en Europe — sont quotidiennement bafoués. Amnesty International et d'autres organisations des droits de l'homme signent chaque année l'emprisonnement ou la relégation intérieure d'opposants politiques non-violents arrêtés pour leur soutien à des partis d'opposition interdits. Par ailleurs, les informations sur la torture et les exécutions illégales à l'Est et au Sud-Est du pays (Kivu, Shaba), ainsi que les indications selon lesquelles la torture est appliquée aussi dans les autres régions du pays, donnent lieu à une inquiétude grandissante. Amnesty International est aussi préoccupé par les emprisonnements de longue durée sans accusation ni procès pour les prisonniers politiques non-violents.

Les participant(e)s au Symposium ont également pris connaissance avec inquiétude du fait que le Ministère Public a interdit à un opposant zaïrois, reconnu comme réfugié politique en Suisse, de s'exprimer sur le régime zaïrois actuel.

Ils/elles ne peuvent accepter que la Suisse, fondée sur une constitution démocratique, se permette une telle mesure et s'adapte ainsi à une dictature qui réprime par la force toute libre expression.

Dans le groupe de travail sur les réfugiés, la manière dont les autorités suisses, par l'entremise de notre Ambassade à Kinshasa, se procurent des informations sur des requérants d'asile zaïrois a été un sujet de préoccupation. Des informations de cette Ambassade, qui ont conduit à des refus d'octroi d'asile, se sont avérées comme étant fausses ou trompeuses. Le fait supplémentaire que notre Délégué aux réfugiés ait discuté les garanties de sécurité dans le cas du refoulement de la famille Musey, avec le chef des services de sécurité zaïrois (Agence Nationale de Documentation) en personne, Ilou Nkema, le 23.11.1987, a été considéré par les participants comme une démarche politique douteuse.

Le versement par l'Etat zaïrois de 1,842 mio. de francs pour indemniser les ressortissants suisses ayant quitté le Zaïre montre les bonnes relations que la Suisse entretient avec ce pays.

En 1984, la Suisse ayant besoin d'une meilleure «carte de visite», la Confédération a décidé de dépenser 18 mio. de francs pour une nouvelle Ambassade à

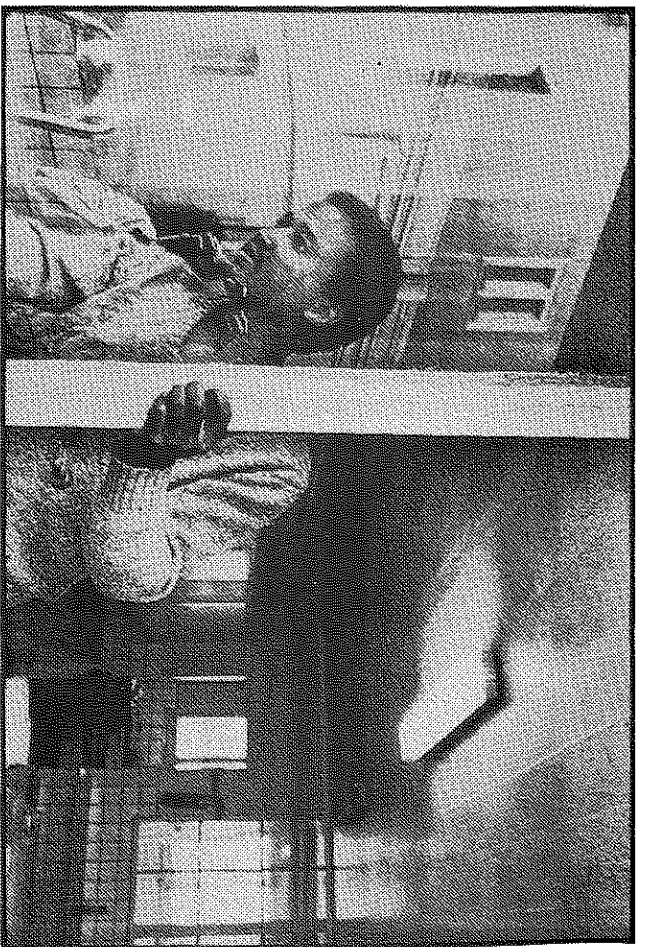


Photo Pierre Gönczy (tiré de «L'asile en péril», éd. Pierre-Marcel Favre, Lausanne)

Kinshasa. Cela n'étonne pas si l'on considère les immenses ressources que l'on peut encore retirer du Zaïre. Même si l'industrie suisse a l'intention d'accroître ses investissements au Zaïre, nous prions le Conseil fédéral de soumettre ces activités aux critères de la loi suisse sur la coopération technique de 1976.

Les capitaux en fuite — estimés à plusieurs milliards de francs — que Mobutu met à la disposition de nos banques pour des affaires très rentables sont les bienvenus et nos banques ne se préoccupent apparemment guère du fait que ces capitaux, figurant sur des comptes privés du dirigeant omnipotent, appartiennent en fait au peuple zaïrois. Si l'on compare la situation financière de l'Etat telle qu'elle ressort du rapport annuel de la Banque du Zaïre avec la fortune personnelle déposée par le dictateur sur des comptes bancaires suisses, il apparaît clairement que la Suisse participe à l'appauvrissement et à l'exploitation du peu-

ple zaïrois et en est donc co-responsable.

Les participants et participantes au Symposium-Zaïre prient le Conseil fédéral de prendre au sérieux les exigences formulées au sujet de la politique d'asile et des droits de l'homme et de reconsidérer les relations économiques et financières entre la Suisse et le Zaïre.

Nous attendons que la plus haute instance de notre pays prenne en considération la profonde inquiétude d'une couche grandissante de notre population et qu'elle prenne position à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'expression de notre haute considération.

Le Président du MODS

Signé U. Schwarz

Revendications du Symposium-Zaire

des 10/11 juin 88 à l'intention du Conseil fédéral

1. Politique d'asile

a) Stricte séparation entre la décision sur l'asile et la question du non-refoulement. La question du danger encouru en cas de refoulement ne doit pas être automatiquement résolue par une décision négative en matière d'asile. L'article 33 de la Convention sur les réfugiés doit être respectée dans tout les cas.

b) Les autorités suisses ne doivent pas s'adresser aux autorités du pays d'origine pour l'obtention de renseignements sur des cas particuliers. A l'article 6, al 3, de la loi sur l'asile actuellement en vigueur, ce principe est retenu. La violation de cette article par l'Ambassade Suisse à Kinshasa a été prouvée dans plusieurs cas.

c) La non-violation de la suisse en matière d'asile et de la Convention européenne des droits de l'homme sont une exigence minimum. Nous exigeons de surcroît une politique d'asile qui, en matière générale, décide **en faveur** et non contre le requérant d'asile en cas de doute.

d) Création d'une instance de recours indépendante de l'administration du DFP, avec mission de réviser tous les cas dans lesquels une violation du droit peut être prouvée. Cette revendication figure déjà dans la pétition *Pour une politique d'asile conforme aux droits de l'homme* de la Coordination Asile Suisse, au sujet de laquelle le Conseil fédéral n'a pas encore pris position. Nous savons que cette revendication joint du soutien de la Commission de gestion du Conseil national ainsi que de différents Conseillers d'Etat cantonaux.

2. Politique des droits de l'homme

a) Les autorités chargées de l'application de la loi sur l'asile doivent mieux s'informer sur la situation des droits de l'homme au Zaire.

b) Le gouvernement suisse doit utiliser tout les moyens à sa disposition pour amener le gouvernement zairois à faire cesser la torture et les violations des droits de l'homme. Le DAF, en particulier, doit pratiquer une diplomatie plus offensive et intercéder pour la libération des prisonniers politiques.

3 Politique économique et financière

a) L'office fédéral pour le commerce extérieur est invité de façon pressante à établir plus de transparence dans les relations économiques entre la Suisse et le Zaire.

b) Les placements en valeurs et en titre de déclarateurs auprès des banques suisses doivent figurer dans les statistiques des banques.

c) L'impôt de compensation doit être perçu également sur les fonds étrangers. Les recettes seront réinvesties dans les pays respectifs sous forme de coopération au développement.

d) Différents indices font penser que le Zaire sera de plus en plus utilisé pour contourner le transfert de l'or de l'Afrique du Sud vers la Suisse. Le Conseil fédéral est prié de porter une attention particulière à ce phénomène et de prendre à temps les contre-mesures appropriées.

Berne, le 11 juin 1988

adopté au Symposium Zaire par 150 personnes et personnalités de Suisse, d'Allemagne, de France, de Belgique et de Hollande.

FRONTIÈRES

Intervenir avant le passage de la frontière

Pour éviter que les réfugiés ne soient la proie de passeurs sans scrupules, il faut les aider à entrer légalement dans notre pays. C'est la principale mission de l'Ufficio Accoglienza Profughi (UAP).

L'Ufficio Accoglienza Profughi (UAP) est né de la collaboration entre AAA (Asyl, Asile, Asilo) et un groupe qui était déjà actif dans la région de Chiasso; dès le début, il s'est donné 4 objectifs prioritaires:

- être témoin de la condition des rescapés qui veulent demander l'asile à la Suisse
- offrir une alternative concrète aux réseaux de passeurs
- obliger les différentes autorités (locales, cantonales, fédérales) l'application extensive de la législation actuelle.
- étendre l'usage de la solidarité construisant un pont entre les différents partis et églises qui agissent l'intérieur de la société suisse.

Nous ne pouvons pas permettre de refuser aucune aide. Les gens qui vont entrer quotidiennement dans nos vies, ces gens-là ont besoin de tous et de tout le monde.

Plus concrètement, voilà ce que nous faisons:

en Suisse

- nous analysons et rassemblons les documents pour les nouvelles demandes d'asile;
- nous essayons de rendre sensible et attentive la population par des soirées-débats, des articles, des actions variées, des campagnes pour le respect du droit d'asile etc. Nous avons déjà eu des résultats concrets, surtout en ce qui concerne l'attitude de la Police fédérale des étrangers qui a dû rendre ses positions plus souples. D'autre part, cette activité nous permet de créer un vrai réseau de solidarité qui s'étend sur toute la Suisse;

Le bureau d'accueil de Ponte Chiasso

- nous aidons les requérants d'asile à la douane lors de la demande d'asile, en sauvagardant ainsi leurs intérêts. De cette façon, nous pouvons veiller à ce que la procédure soit conforme à la loi et empêcher les refus arbitraires.

- nous assistons financièrement, présentons les recours, etc, sans oublier de maintenir les contacts avec le requérant d'asile qui est déplacé par les autorités dans d'autres cantons;

- nous accompagnons les «clandestins» aux centres d'enregistrement afin qu'ils puissent légaliser leur situation. C'est indispensable pour éviter qu'ils ne soient expulsés «manu-militari».

en Italie

- nous avons une antenne (un point de repère pour les requérants) à Ponte-Chiasso et à Milan. Nous avons accompagné la plupart des personnes qui sont entrées légalement en Suisse. Une partie a été acceptée tout de suite, d'autres ont été renvoyés au Consulat suisse de Milan. Dans ces cas, nous essayons de donner un apport concret pendant la période durant laquelle ils doivent demeurer sur le territoire italien, en rencontrant de grosses difficultés d'ordre logistique. Une grande partie de ces gens est déçue, écrasée par les coûts de l'attente en Italie, effrayée par l'activité de la police et confie ses espoirs à l'un des nombreux réseaux de passeurs (prix moyen par personne, 1,3 mio Lit), rendant malheureusement nuls nos efforts. Mais surtout, ils se brûlent toute possibilité de réponse positive de Berne;

■ nous cherchons une solution digne et humaine pour les requérants dont l'asile a été refusé.

Tout cela, à travers mille difficultés, est possible grâce aux nombreuses organisations italiennes qui nous soutiennent et travaillent avec nous: Caritas Milano, la région lombarde, et d'autres encore qui bougent sur le territoire de la Lombarde ou national.

Un exemple

M.M., requérant d'asile résidant en Suisse, depuis 7 ans, attend une réponse à sa demande de regroupement familial. Il désire être réuni avec sa femme K. Après une si longue attente, M. croyait pouvoir enfin embrasser sa femme. Madame K. arrive à l'aéroport de Rome-Fiumicino avec un groupe de 10 Kurdes. Ils sont immédiatement arrêtés (probablement à cause de leurs traits asiatiques).

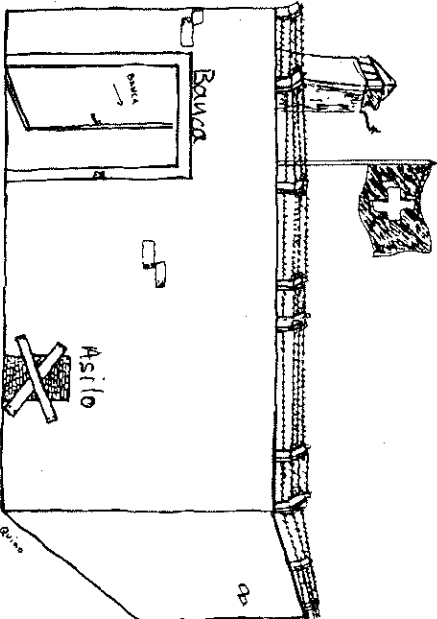
Vendredi soir:
Grâce à un ami, le mari très inquiet nous contacte. Immédiatement, nous envoyons un télégramme aux responsables de la police de l'aéroport afin qu'ils ne renvoient pas Mme K. en Turquie. Les autres du groupe avaient déjà été renvoyés en Turquie.

Samedi:
Mme K. est toujours gardée à l'aéroport, elle dort sur une chaise, on lui offre des sandwiches mais pas d'interprète. Des contacts continus avec les responsables de la police débloquent lentement la situation.

Dimanche:
Mme K. dort, pour la 2ème fois, sur une chaise, ne comprend pas ce qui est en train de se passer, le mari est toujours plus désespéré. Nous faisons intervenir un avocat de Rome.

Lundi:
La situation n'évolue pas; la police ne veut pas nous donner raison. Mme K. est déjà à moitié en Turquie. Nous demandons l'aide du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, d'un fonctionnaire de la région lombarde et d'un représentant

de l'Evêché de Milan. Finalement, l'après-midi porte conseil. Mme K. prend l'avion. Direction: Milan-Linate, où un représentant de notre bureau et un traducteur l'attendent. Mme K. est tranquilisée. Reste maintenant une dernière difficulté: l'entrée en Suisse. La famille voudrait qu'elle entre clandestinement. Nous nous y opposons énergiquement; nous sommes convaincus qu'elle a la possibilité de rejoindre son mari d'une façon légale. Après quelques heures d'attente, voilà finalement son autorisation de Berne. Enfin, Mme K. peut embrasser son mari. Après 7 ans, imaginez-vous !



S'engager contre l'injustice

Pendant le week-end, 7-8 personnes du bureau se sont engagées pour cette femme. Elles étaient prêtes à sacrifier une partie de leur temps libre, pourvu que la question soit résolue. La semaine passée, à l'opposé, une femme avec deux enfants a fait confiance à un réseau de passeurs. Elle a été interceptée par la police et renvoyée immédiatement. Le mari n'était pas au courant de nos activités. Une intervention de notre part aurait sans doute été positive et aurait laissé un souvenir meilleur de notre pays et de ses habitants.

En Italie, l'étranger, le rescapé, pouvait par le passé survivre entre les plis

du tissu de la grande ville. Il y a quelques mois, nous avons assisté à une aggravation de la situation politique dans ce pays. Des étrangers sont soumis à des contrôles continus et vexatoires et, chose pour nous très grave, ceux qui voudraient venir en Suisse sont renvoyés dans leur pays d'origine, et cela surtout aux aéroports de Linate et Fiumicino. La plupart de ces refoulés viennent de Turquie. Le drame se déroule toujours de la même façon: refus d'entrée sur le territoire italien, attente pendant une ou deux nuits sur une chaise à l'aéroport, pas d'explication, et... vol de retour vers le pays d'origine. Tout cela sans respecter les conventions internationales, en particulier celle du non-refoulement; en violation aussi de la loi italienne sur l'immigration. Dans ce contexte, la nécessité d'une stratégie commune âpre à débloquer, dès son début, cette pratique inhumaine est plus qu'évidente.

Nous sommes en train de bouger, aussi bien vis-à-vis des autorités italiennes que des organisations humanitaires. Mais il faudra intervenir en Suisse aussi, vu que la justification la plus répandue par le DAR est celle que les gens retournés par notre pays ne courent aucun danger en Italie. Tout cela est faux !

Premier ennemi: les passeurs

Dans le cadre de nos activités, nous ressentons souvent un sentiment d'impuissance et de frustration quand nous nous trouvons face à des drames humains contre lesquels nous ne pouvons rien.

Tous ces gens crient « au secours », souvent trop tard.

Il y a quelques jours, un groupe de clandestins a été intercepté par une patrouille de la douane. Après une folle poursuite sur des routes de montagne, la voiture des « clandestins » (dans laquelle se trouvait aussi le passeur!) a glissé dans un ravin d'environ 40 m. Blessés et hospitalisés, ces « clandestins » ont été refoulés vers l'Italie après avoir été soignés. Parmi eux, il y avait un garçon de

15 ans qui désirait retrouver son père et une jeune femme enceinte qui voulait rejoindre son mari, en Suisse depuis plusieurs années. Après ces faits, des amis à eux se sont adressés à nous, mais... c'était déjà trop tard ! Quand même, nous les avons aidés en Italie et heureusement aujourd'hui, ils sont entrés en Suisse légalement. Ils ont dépensé 1500 fr. chacun pour tomber dans un ravin, aller à l'hôpital et enfin être refoulés.

Le travail de notre bureau d'accueil est encore trop peu connu. Il y a encore trop peu d'informations à propos de ce que nous faisons en tant que bureau d'accueil. Il est donc indispensable que vous tous (nous tous) puissiez informer correctement sur nos activités les groupes de requérants d'asile; surtout dans les cas de regroupements familiaux. C'est inutile et dangereux d'entrer en Suisse illégalement; il suffit de s'adresser à nous.

Comment nous aider ?

- par une information continue, entre nous et face à ceux qui en ont besoin. Cette information sur ce que nous pouvons leur offrir, doit être très claire, pour qu'ils ne soient pas écrasés dans les rouages d'un système trop puissant pour eux. La façon la plus efficace de détruire les réseaux de passeurs, c'est de leur enlever leurs profits. Mais il est essentiel que cette information soit claire. Parfois, on nous appelle avec ce genre de message: « le frère d'Ali qui habite à Genève a été arrêté à Milan ». On ne connaît pas le nom du frère d'Ali, et nous ne savons ni quand, ni où, ni par qui... alors nous essayons, mais... - tout cela a évidemment son prix, même si les gens qui font ce travail au bureau ne sont pas payés. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore reçu des paiements signés Peter Arbenz, penz-sez-y !

Paolo Soldati

Ufficio Accoglienza Profughi
6830 Chiasso - CCP 69-1330-8

Le juriste le plus compétent: Claude Paschoud

«Autant le dire tout crûment: il y a trop de gens de couleur en Suisse romande.» (C. Paschoud, le Pamphlet, janvier 83). D'où un appel à ce que, «...calmement, sereinement, (les experts) fixent un numerus clausus de nos possibilités d'accueil d'étrangers extra-européens... Sinon, nous risquons de nous réveiller un matin avec sur les bras de véritables problèmes raciaux, avec violences physiques et Klu Klux Klan.» (Le Pamphlet, toujours). Vous avez compris? On ne peut qu'approuver les violences racistes du Klu Klux Klan, et les justifier par avance dans une Suisse «envahie» d'immigrés dont le même journal préconise «le renvoi dans la jungle ou le bidonville dont ils sont sortis pour leur malheur et pour le nôtre».

En France, depuis 1972, le racisme est un crime. De nombreuses poursuites pénales sont lancées, qui aboutissent le plus souvent. En Suisse, Madame Kopp et le Conseil fédéral ont accepté de proposer une loi fédérale aux Chambres dans le courant de cette législature. Cela permettra à la Suisse d'adhérer enfin à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) adoptée par l'ONU en 1965 déjà.

Qu'en sera-t-il alors de Claude Paschoud? Son chef, le Conseiller d'Etat Jean-François Leuba, accusera-t-il les autorités d'intolérance lorsqu'elles le condamneront?

De fait, le Conseil d'Etat semble n'attacher que peu d'importance aux propos racistes de son nouvel employé et cette banalisation ressemble fort à un soutien.

J.-F. Leuba se moque de nous lorsqu'il dit que «le poste attribué à Claude Paschoud ne comporte aucun pouvoir décisionnel». (Construire, 22 juillet 88)

Comme d'ailleurs lorsqu'il déclare: «Je suis choqué que des gens qui ont toujours les droits de l'homme à la bouche puissent faire pression pour empêcher quelqu'un de travailler.» (Le Courrier, 4 juillet 88).

En bref, Claude Paschoud sera le seul juriste de ce service. Son rôle: motiver les refus d'autorisation de séjour d'un étranger lorsque celui-ci recourt contre ce refus.

Il est évident que ses opinions personnelles auront une forte influence sur ses décisions car, quoiqu'en dise M. Leuba, la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers laisse une grande marge d'appréciation au juriste.

Quelques exemples

Art. 4 LSEE: «L'autorité statue librement, dans le cadre des prescriptions légales et des traités avec l'étranger, sur l'octroi de l'autorisation de séjour ou d'établissement et de la tolérance».

Art. 7 LSEE: 1) «La tolérance, de durée toujours limitée, est révoicable en tout temps. Elle peut être conditionnelle.» 2) «La tolérance est accordée lorsqu'une autre autorisation ne paraît pas opportune à cause de la conduite antérieure de l'étranger ou pour d'autres raisons le concernant personnellement».

Selon l'art. 10 LSEE, l'étranger peut être expulsé si «sa conduite, dans son ensemble, et ses actes permettent de conclure qu'il ne veut pas s'adapter à l'ordre établi dans le pays qui lui offre l'hospitalité ou qu'il n'en est pas capable». (no. 1, lettre b).

Art. 13 LSE: «L'autorité fédérale peut interdire l'entrée d'étrangers indésirables».

A quelle sorte de justice peuvent s'attendre ceux qui auront affaire à Claude Paschoud?

Dans le Pamphlet de septembre 1987, l'un de ses collaborateurs, Roland Reichbach, justifie l'apartheid en ces termes: «(Il) n'est rien d'autre qu'une ségrégation inscrite dans la nature des choses depuis la nuit des temps, mais aménagée par une réglementation susceptible d'être amendée de manière libérale suivant la situation».

Pour le nouveau juriste de la police cantonale des étrangers, la «justice» semble basée sur une ségrégation immi-

JURA

SOS-ASILE Jura, Delémont

En date du 6 septembre 1988, d'après les statistiques officielles, le canton du Jura comptait 271 demandeurs d'asile dont plus de la moitié est d'origine turque. De janvier 1988 à ce jour, soit le 21.9.1988, 876 demandeurs d'asile ont été attribués au Jura. Les groupes régionaux SOS-ASILE cherchent à établir des contacts avec les nouveaux requérants et ceci, dès le moment de l'audience cantonale. Ces contacts devraient permettre l'accompagnement des personnes concernées durant leur procédure d'asile.

L'expulsion de la famille Musey a déclenché les manifestations des 11 de chaque mois consécutifs. Elles avaient pour but de se soulever de la manière dont s'est effectuée l'expulsion et de ses conséquences, ainsi que de prévenir une répétition de ce triste événement. Ces manifestations devaient également informer et sensibiliser la population sur le sort des demandeurs d'asile en général, ainsi que sur la nécessité de rechercher une stratégie nouvelle pour défendre le Droit à l'asile.

En ce qui concerne les anciens cas, une analyse méticuleuse de la situation globale a été faite et étudiée en groupe. La conclusion de cette analyse est que

nente, car: «Ne voit-on pas qu'à défaut de juguler l'immigration, nous serons contraints, pour éviter les massacres, d'accepter d'ici peu l'organisation d'un développement séparé?» Le Pamphlet, septembre 87.

Claude Paschoud, le plus compétent, vraiment?

Peut-être n'est-ce pas de cela qu'il nous faut douter, mais plutôt de la nature réelle de la tâche qui lui a été confiée!

Monique Darbre

Nouvelles des régions

SOS-ASILE Jura, Delémont

dans le Jura, à notre connaissance, les anciens cas sont préavisés positivement, mais il ne va pas de soi que Berne accorde ces permis. Nos revendications ont été exprimées comme suit:

- a) pour tous les cas pour lesquels le canton a donné un préavis favorable, il doit rester ferme et refuser tout renvoi;
- b) pour tous les cas de rigueur examinés par la commission, il faut plus de transparence dans les critères et une pratique équitable. Il faut en outre informer les personnes concernées et leur donner le droit d'être entendues.

L'appel national pour la solution globale SOS-ASILE a récolté 243 signatures ainsi que le soutien de 12 organisations et groupements pour soutenir cette action.

Il est clair que ce qui vient d'être dit repose sur les situations de personnes en chair et en os qui ont dû fuir, qui devront encore fuir, toujours fuir, devenir un peuple sur orbite! Aussi, avec les autres coordinations de Suisse, celle du Jura veut une politique d'asile crédible et une possibilité de «convivance» temporaire ou durable.

Sœur Claire-Marie Jeannotat

Kurdistan - Iran - Irak

Il y aurait beaucoup à dire à propos du Kurdistan et des retombés du conflit du Golfe. Nous y reviendrons dans un des prochains numéros - probablement en rapport avec le Symposium Kurdistan qui se prépare pour 1989. Néanmoins, nous voulions donner quelques informations qui n'ont pas paru, ou sous une forme très réduite, dans la presse romande.

Ce que la presse appelle une prise d'otages...

■ 12 juillet - 25 Kurdes, dont cinq femmes et cinq enfants, occupent le Consulat de RFA à Bâle pour attirer l'attention sur le sort de 14 de leurs compatriotes emprisonnés en Allemagne pour des raisons politiques. Le *Matin* titrait le lendemain: *Prise d'otages*. Le communiqué de l'ATS, auquel se réfère la presse romande dans son ensemble, parle d'une prise d'otage d'un caporal de police et d'un journaliste et fait état de policiers blessés... - Voici un résumé du récit de *Reinhard Dirschel*, responsable de *Flichtsellen*, l'équivalent suisse allemandique de *Vivre Ensemble*, paru dans la *WoZ*:

Le 12 juin au matin, un groupe de Kurdes, membres du Front de libération ERNK, en majorité des réfugiés, occupe pacifiquement le Consulat d'Allemagne afin que ce dernier transmette un télégramme avec les revendications des occupants à Bonn, à savoir la libération des 13 Kurdes détenus en Allemagne. Les occupants ont fait connaître les motifs de leur occupation et tout s'est bien passé dans un premier temps. Tout a changé, quand les employés du consulat se sont mis en relation avec Bonn et peu après, les grenadiers sont intervenus. Les policiers ont enfoncé la porte, cassé des vitres et se sont servi abondamment de leurs matraques et de gaz lacrymogène malgré la présence de femmes et d'enfants.

Un des participants raconte que quatre policiers lui ont sauté dessus, l'ont traîné à l'extérieur du consulat et là, bien que menotté, il a été aspergé de près avec du gaz lacrymogène. Les grenadiers l'ont frappé à la tête avec leurs matraques, jusqu'à ce qu'il saigne. Arrivé à la prison, il se fait tirer par les cheveux et sa tête saigne à nouveau. Il est amené aux urgences pour recevoir des points de suture - toujours avec les menottes.

Un médecin bien connu à Bâle a pu constater, trois jours après, les traces de violents coups de matraque sur une femme et un enfant de douze ans. Aux yeux du médecin et de leurs amis, il aurait suffi d'une discussion avec eux

pour qu'ils évacuent le consulat. Après coup, il s'agissait de justifier la manière forte de la police - c'est à ce moment qu'est apparue la version *prise d'otages*. En fait, les «otages» sont un photographe qui est resté volontairement avec les occupants et un caporal de police qui est entré durant l'occupation par la cave et auquel les occupants ont fait comprendre qu'ils ne souhaitaient pas sa présence.

Les réfugiés iraniens en Turquie

■ 15 août - Une mission de sélection composée de représentants du DAR et de trois oeuvres d'entraide part pour Ankara, afin d'interviewer les réfugiés iraniens candidats à l'acquiescement en Suisse (cf. VE no 16, chronique, 20.5.). A cette date, il y a 1147 demandes d'asile en Suisse de réfugiés iraniens qui sont pendantes.

Par ailleurs il faut observer qu'un règlement du conflit Iran-Irak ne change rien au sort des réfugiés iraniens dans le monde et en particulier à celui des 1,5 millions d'Iraniens qui se trouvent en Turquie.

Même si tous se réjouissent de voir la fin du conflit approcher, pour les réfugiés il n'y a pas de retour possible - en Iran, ils sont considérés comme des déserteurs et passibles de la peine de mort. Ils ont dû payer 4000 \$ pour traverser la frontière verte et sont actuellement bloqués en Turquie - dont un million à Istanbul. Sans papiers (en Iran, pour obtenir un passeport il faut avoir fait l'armée), ils risquent à tout moment de faire l'objet d'un contrôle de police et d'être refoulés vers l'Irak (bien que le gouvernement turc affirme n'expulser que les criminels).

Continuer vers un autre pays devient presque impossible. Quand ils achètent un passeport avec un visa autrichien ou suédois sur le marché noir pour 3-4000 \$, leur «voyage» se termine en règle générale à l'aéroport d'Istanbul. Et s'ils ne trouvent pas de petits boulots pour survivre, ils s'adonnent au trafic de drogue ou au proxénétisme, profitant des réfugiés iraniens.



Scène d'horreurs du Kurdistan (Photo: Documental Center for human rights in Iraq)

Le sort des 70 000 prisonniers de guerre iraniens et des 30 000 iraniens n'est pas plus enviable. Un bon nombre d'entre eux ont déjà fait une demande d'asile dans le pays de leur destination. Il faut se rappeler que notamment des prisonniers irakiens avaient été utilisés par les iraniens pour faire des déclarations contre Saddam Hussein devant la télévision (suite à un lavage de cerveau de la part de leur bourreau).

Pour les Kurdes, la guerre continue

■ 19 août - Après la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Irak, ces deux pays réunissent leurs forces avec celles des Turcs pour combattre les Kurdes. Le ministre turc des affaires étrangères fait à Ankara une déclaration dans ce sens: «les associations terroristes n'auront plus de marge de manoeuvre après la fin de la guerre du Golfe. Nos voisins devraient apporter la meilleure contribution possible à la résolution de ces dernières.»

Durant le conflit, les Kurdes d'Iran bénéficiaient d'un soutien irakien, tandis que l'armement de ceux d'Irak était fourni par l'Iran. Ces alliances avaient alors été contractées par les Kurdes dans l'optique de l'obtention de leur autonomie. Aujourd'hui, elles s'avèrent fatales - de part et d'autre de la frontière, les Kurdes sont considérés comme des traîtres. Les troupes iraniennes et irakiennes s'approprient aujourd'hui à

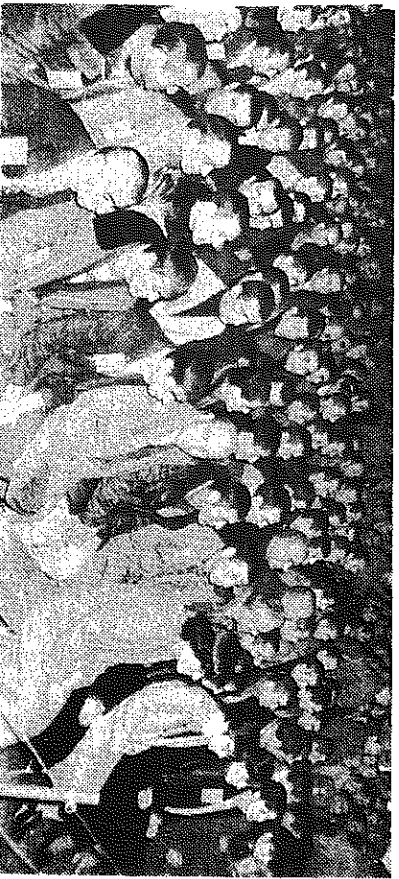
mettre ces groupements ennemis «sous contrôle».

26 août - De plus amples informations sur la situation au Kurdistan nous parviennent au compte-gouttes. Un groupe de parlementaires turc s'était en fait rendu sur place et a pu constater les traces de l'utilisation d'armes chimiques contre la population civile kurde. Toutefois, le gouvernement turc a refusé de rendre ce rapport public. Il affirme vouloir favoriser la reconstruction des pays belligérants en ne voulant pas se mêler de leurs affaires intérieures. Les Nations Unies ont une attitude semblable - des 137 corps d'observation (JNIMOJ), 35 se trouvent dans le Kurdistan. Mais l'ONU «ne veut pas s'occuper des affaires intérieures kurdes», et c'est maintenant s'est la province de Mossoul qui fait l'objet de bombardements irakiens, là où les soldats de l'ONU ne sont pas stationnés.

D'après un des conseillers militaires de Barzani, 30 000 soldats irakiens ont été mobilisés afin de «nettoyer» la province de Mossoul qui longe la frontière avec la Turquie. 100 000 personnes auraient fui leurs maisons craignant de nouvelles attaques à l'aide d'armes chimiques. Des milliers de personnes ont cherché à regagner la Turquie et ont été refoulées par les troupes turques amassées à la frontière. Leur sort est inquiétant, les troupes irakiennes détruisent systématiquement leurs villages, y compris leurs provisions pour l'hiver.

Le procès contre Devrimçi Yol

Répression contre la gauche en Turquie



■ 14 août - Une délégation des juristes démocrates de Suisse, qui s'était rendue à Ankara pour observer deux procès, est étroitement surveillée par les autorités turques. Celle-ci ont non seulement saisi provisoirement des documents écrits, mais aussi arrêté la traductrice turque, selon un membre de la délégation. L'ambassade suisse est intervenue auprès du ministère turc des affaires étrangères.

Les cinq juristes sont venus en Turquie pour assister au procès de 723 membres de l'organisation Dev Yol dont 90 sont accusés de meurtre. Le procureur militaire a requis la peine de mort pour 74 accusés (initialement 213), pour plus de 400 il a demandé des longues peines de détention et dans 172 cas, il plaide l'acquiescement.

Pour la justice militaire, l'affaire serait tellement claire qu'elle ne s'est même pas donnée la peine d'enquêter. Ainsi, selon l'hebdomadaire turc *2000e Dogru*, l'acte d'accusation contient pour 103 des 400 faits reprochés, des versions tout à fait contradictoires. L'acte d'accusation fait état de huit meurtres, tous des actes individuels, et à chaque fois plusieurs personnes sont incriminées.

Presque tous les accusés affirment avoir été coupés du monde extérieur durant les trois mois de détention préventive et avoir subi la torture. Les défenseurs ont fait la description du *Laboratoire d'aveux (DAL)* qui se trouve dans les locaux de la police de sûreté à Ankara, dont un rapport détaillé est parvenu à l'hebdomadaire *2000e Dogru*. Sept accusés sont morts

durant leur détention et dans aucun cas, une autopsie indépendante n'a pu avoir lieu, ce qui ne peut que confirmer l'utilisation de la torture. Toutefois, le gouvernement turc a ratifié le début de cette année les conventions des Nations Unies contre la torture et la Convention européenne des Droits de l'homme, en vertu desquelles, des dépositions faites sous la torture ne sont pas valables. Mais les officiers qui font office de juges dans ce tribunal militaire d'exception (bien que la loi martiale soit levée) ne veulent pas en entendre parler.

Le procès de Dev Yol suscite deux préoccupations: la façon dont se déroule le procès, et notamment la couverture des tortionnaires par le tribunal, significatifs du stade actuel du processus de démocratisation du pays. Deuxième point, la Turquie a voulu en faire un modèle pour les autres procès qui doivent se dérouler - selon les autorités turques, ils sont 5000, dont 1300 accusés sont toujours détenus, en attendant leur procès. Et pour donner une idée de l'ampleur de la répression en Turquie, selon le Ministère de la justice turc, plus de 60 000 personnes ont été condamnées par des tribunaux militaires entre 1978 et 1988.

■ 24 août - Parallèlement, un autre procès s'est déroulé à Erzurum dans l'est de la Turquie contre 811 autres membres de Dev-Yol de la ville de Fatsa. 14 personnes ont été condamnées à perpétuité, plus de 300 ont écopées des peines allant de un à vingt ans de prison et 434 ont été acquittées.

CHRONIQUE

■ 28 juin - Le Conseil fédéral demande un crédit de 5,13 millions de francs pour la construction de nouveaux bâtiments pour l'accueil des requérants d'asile à Bâle et Chasso.

■ 30 juin - Comme ailleurs, à Bâle-Campagne, les foyers d'accueil font office de service de placement pour les requérants soumis à une interdiction de travailler. Il leur est offert de cueillir des cerises, ramasser des balles ainsi que d'autres activités de jardinage pour 20.- francs par jour...

■ 2 juillet - Environ cent réfugiés manifestent à Berne contre l'offensive des troupes indiennes au Nord du Sri-Lanka. Ils dénoncent l'utilisation d'armes chimiques et de Napalm par le corps de «pacification» indien dans le district de Mullativu et revendiquent l'accès libre au Nord du Sri-Lanka pour la presse et les organisations humanitaires (seule la Croix-Rouge indienne et quelques stations de Médecins sans frontières s'y trouvent). Par ailleurs, ils demandent un cessez-le-feu sans conditions et des négociations de paix avec Veunipillai Prabhakaran, le dirigeant des Tigres.

■ 5 juillet - Inauguration d'un baraquement qui n'est rien d'autres que le bâtiment défilant pour le centre d'enregistrement pour requérants d'asile de Kreuzlingen. Comme à Coirtrin, le bâtiment est entouré par un grillage et doté de trois caméras. Présent à l'inauguration, Peter Arbenz reconnaît que 85% des demandeurs d'asile ont traversé illé-

galement la frontière et que seul 1% s'est adressé à un des vingt-cinq postes-frontières prévus par la nouvelle loi.

■ 8 juillet - Un ancien diplomate zairois travaillant comme manoeuvre et qui a obtenu le statut d'interré après le rejet de sa demande d'asile, attend toujours une réponse à sa demande de regroupement familial. Sa femme et ses quatre enfants vivent depuis 1983 dans un camp de réfugiés près de Rome. Le DAR et la police des étrangers du canton de Zurich se renvoient la balle.

STOP KOPP

■ 8 juillet - Le fonctionnaire saint-gallois de la police des étrangers, Hungerbühler, a procédé à un faux pour rapatrier un Tamoul. Ce dernier avait été condamné avec ses amis pour une petite affaire de drogue. Sa demande d'asile avait été refusée. Dominant suite à une convocation de la police, il est arrêté pour être rapatrié. La police s'était chargée auprès du Consulat sri-lankais de Genève de lui faire faire un passeport. Un ancien employeur lui avait demandé deux photos passeport, dont il ne connaissait pas l'utilisation. La signature figurant sur le passeport a été découpée ailleurs et fournie au Consulat. L'avocat qui plaigant s'ignore par ailleurs que le passeport ait été commandé avant que la responsabilité de l'inculpe n'ait été établie. Mais la chambre d'accusation de St-Gall a débouté le plaigant déjà expulsé, représenté par

son avocat Me Engler, Conseil national PDC. (WoZ)

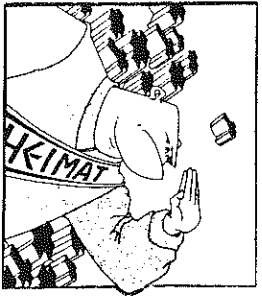
■ 12 juillet - Six membres du parti gouvernemental sri-lankais l'United National Party ont été assassinés lors de différents attentats. Les autorités soupçonnent l'organisation marxiste et nationaliste singalaise JVP d'en être responsable.

■ 13 juillet - Bien que n'ayant aucun tort, une femme turque a été expulsée par la police des étrangers saint-gallois suite à la demande de divorce de son mari. De ce fait, la femme a été privée de toute possibilité d'arranger ses problèmes conjugaux. Une pétition et une interpellation parlementaire demandent une attitude plus humaine de la part de la police des étrangers.

■ 14 juillet - Le DFJP dépose un recours contre une décision du gouvernement bermois: Le 18 mai, l'exécutif cantonal décidait de surseoir à l'expulsion d'un réfugié statuaire tamoul compte tenu de la situation au Sri-Lanka. Condamné à 33 mois pour trafic de drogue, il a été libéré pour bonne conduite après avoir purgé les 2/3 de sa peine. Selon l'avocat du réfugié, l'argumentation du DFJP repose plutôt sur des considérations politiques que juridiques.

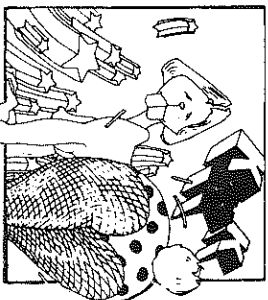
■ 18 juillet - Le DFJP a accepté un recours déposé contre une décision du DAR - un événement très rare (1% des recours sont acceptés selon les chiffres du DAR), relaté par le *Tagess-Anzeiger*. Il s'agit d'un requérant sikh, qui a tenté par deux fois d'obtenir l'asile en Suisse. A deux reprises, il a été renvoyé en Inde, malgré ses affirmations, selon lesquelles il avait été, après son premier retour en Inde, emprisonné et torturé.

■ 19 juillet - L'OSAR fait une dénonciation auprès de l'autorité de surveillance contre l'avocat zurichois Roland Iig. Il lui est reproché son manque de sérieux dans la défense des intérêts des



requérants d'asile. Sa façon d'utiliser des questionnaires préfabriqués par lui-même pour confectionner les recours auprès du DAR et le fait d'accepter les «causes perdues» que les autres juristes refusent, soulèvent la question de sa motivation profonde à vouloir défendre les demandeurs d'asile.

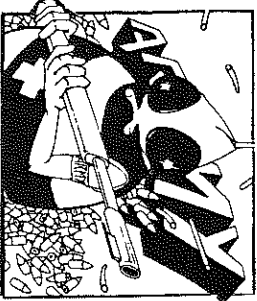
■ 21 juillet - Selon le Conseil-ler d'Etat genevois Robert Ducret, il faudrait offrir la possibilité au Turcs de faire partie du contingent des travailleurs saisonniers. Ceci résoudrait en partie le problème du nombre des requérants, dont une grande partie est d'origine turque. L'OFIAMT ne par-



tage pas cet avis (il craint que les Turcs soient moins «rentables» que les autres saisonniers à cause du sous-déve-

loppement du pays et du niveau moyen de connaissances qui en résulte. Quant aux autorités fédérales, elles rechignent à s'exprimer avant la votation sur l'initiative de l'Action Nationale visant à limiter le nombre d'étrangers et de réfugiés.

■ En juillet - Pendant au moins une semaine, un cinquième Centre d'enregistrement a été en service à Altstätten (SG) sans que qui que ce soit ait été informé. Ce cinquième Centre, mis en place en toute hâte, devrait servir au cas où les autres seraient surchargés. Des demandeurs d'asile arrivés au Centre d'enregistrement de Bâle ont été envoyés à Altstätten. Selon le responsable du Centre bâlois, Michel Pedretti, rien que le jeudi 14 juillet, 26 personnes y ont été transférées pour être interrogées par des fonctionnaires venus spécialement de Berne.



■ 24 juillet - Un juge bernois donne tort au service des recours du DFJP: celui-ci n'aurait pas eu le droit de faire expulser un requérant d'asile vers le Moyen-Orient comme il l'avait prévu. Le requérant en question vit avec une Suisseuse depuis 1984. Ils auraient bien voulu se marier rapidement, mais ont dû attendre que le divorce de l'étranger soit prononcé au Moyen-Orient. Le couple a finalement été uni officiellement en août 1987.

C'est la deuxième fois qu'un juge suisse se prononce dans ce sens, dominant ainsi raison à ceux qui réclament la création d'une instance de recours indépendante de l'administration fédérale.

■ 25 juillet - Environ 6000 personnes, dont deux tiers étaient d'origine turque, ont déposé une demande d'asile en Suisse au cours du premier semestre de 1988. On n'avait plus enregistré un tel afflux depuis l'arrivée des Hongrois et des Tchécoslovaques.

■ 29 juillet - Un policier bernois s'en prend aux représentants des oeuvres d'entraide (ROE) dans les colonies de la revue de la police *Der Polizeibeaute*. Il se plaint du fait que les mandataires doivent être convoqués dix jours à l'avance (et par conséquent aussi les requérants) et des questions pas appropriées qui sont posées par les ROE. C'est surtout le questionnaire, sur lequel ces derniers rédigent leurs observations - aussi sur la façon dont la police fait les interrogatoires - qui n'est pas du goût de la police. Pour l'auteur, l'apparence des ROE (cheveux longs, saleté...) justifierait une enquête policière à leur sujet.

■ 29 juillet - Durant les premiers six mois de cette année, le corps des gardes-frontières est intervenu dans 160 342 cas. Ceci correspond à une augmentation de 10% par rapport à l'année passée. Pas tout à fait 45 000 personnes ont été retournées à la frontière.

■ 1^{er} août - Pour la seconde fois, le premier août est fêté à Ponte-Chiasso, en Italie, par des candidats à l'asile retournés de Suisse. Un grand «R»

■ 22 juillet - Un attentat au Sri-Lanka «fait le bonheur» des réfugiés tamouls en Suisse. Peter Arbenz était en train de visiter un camp de réfugiés au moment où, à trois cents mètres de distance, une bombe explose en plein marché. 5 personnes ont été tuées et quatorze autres blessées, tandis que plusieurs commerces singalais ont été endommagés. Les habitants singalais du camp de réfugiés s'en sont alors pris à un tamoul qui passait par là. Il l'on fait tomber de sa bicyclette et l'ont lynché jusqu'à ce que mort s'en suive - tout cela à 50 mètres de la délégation suisse. Deux autres tamouls ont été tués à coup de couteau dans d'autres quartiers. Sur ces entrées, Peter Arbenz et la délégation suisse ont renoncé à se rendre à Jaffra au Nord, principal foyer des combats que se livrent les Tigres et les troupes de «pacification indiennes». De ce fait et selon l'ambassadeur suisse au Sri-Lanka, Henri Cuennet, en renonçant à se rendre au Nord, la délégation n'a pas pu accomplir sa mission.

■ 29 juillet - Conférence de presse de Peter Arbenz à son retour: après son voyage mouvementé il n'est plus très aisé de justifier un rapatriement forcé des Tamouls, comme le laissait entrevoir le DAR encore en décembre dernier, en pleine guerre civile. Toutefois Peter Arbenz reste fidèle à son objectif. Les fortes tensions que la délégation a pu constater, Arbenz les attribue à l'anniversaire de l'accord entre l'Inde et le Sri-Lanka, comme quoi il y aurait une accalmie dans le pays et qu'il a simplement mal choisi le moment pour son voyage.

Compte tenu de la situation, il est question d'encourager les Tamouls (avec de l'argent ?) à rentrer chez eux plutôt que de les renvoyer, ce que Arbenz n'exclut toutefois pas. Jusqu'à présent, le nombre de retours volontaires est très restreint. Mais le DAR a toujours refusé de normaliser le statut des Tamouls en Suisse. Ils sont 1500 à avoir reçu un refus à leur demande d'asile, et vivent dans l'incertitude la plus absolue. Tout les trois mois, le DAR sursoit leur renvoi, ils peuvent travailler, mais n'ont pas d'autorisation de séjour, pas même provisoire. Formellement, ils n'ont pas le droit de séjourner en Suisse.

symbolique est brûlé et un chèque de 6 millions de lires - une lire pour chaque Suisse - est remis aux représentants des demandeurs d'asile retournés. Par ailleurs, des messages de solidarité de Friedrich Dürrenmatt et Mario Botta son lus aux participants (cf. article, pp. 14).

■ 1^{er} août - Sept personnes accusées d'être membres ou «collaborateurs» des Moudjaheddins du Peuple ont été pendues à Bacharan, capitale de province dans l'ouest de l'Iran.

■ 5 août - Une trentaine de demandeurs d'asile turcs ont campé pendant 24 heures devant la cathédrale de Sion, pour protester contre leurs conditions de logement. Ils se plaignent du manque de confort de leurs chambres, dont certaines sont envahies par les puces. Une délégation est reçue par le chef du Département des affaires sociales, Bernard Comby, qui a réussi à débloquer la situation.

■ 11 août - Dans le jura, chaque 11 du mois, SOS-Asile commémore l'expulsion de Mathieu Musey de notre pays. C'était au tour de Porrentruy d'accueillir cette manifestation. L'exécutif de la ville a donné son aval à une fête tropicale, mais en l'assortissant d'une condition: pas question de faire allusion à l'expulsion de Mathieu Musey. Pour SOS-Asile, cette réserve a valeur d'interdiction.



■ 17 août - Le Conseil fédéral s'oppose à une solution d'ensemble pour les anciens candidats à l'asile. Cette solution, qui prévoyait que les cantons puissent octroyer des permis hors contingent, avait été demandée par une résolution libérale du Grand-Conseil genevois en avril dernier (cf. VE no 16, chronique 10 mars).

■ 18 août - Genève-Libre condamne la décision du Conseil fédéral...

■ 18 août - Les opposants zairois de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) se mobilisent et lancent un appel aux Gouverne-

ments des pays démocratiques pour qu'ils interviennent auprès du président Mobutu pour demander la libération des prisonniers politiques. L'UDPS s'inquiète particulièrement du sort de son secrétaire national, Tshisekedi Malumaba, arrêté en janvier dernier quelques jours après son retour d'exil de Belgique. L'UDPS précise que M. Tshisekedi est à l'article de la mort dans un lieu de détention inconnu (cf. article pp. 8).

■ 18 août - Le DAR avait rejeté la demande d'ouverture

d'un quatrième foyer d'accueil dans le canton de Lucerne, car le canton avait déjà sa quote-part de foyers et que le concept d'assistance de Caritas serait trop onéreux. Après une demande de réévaluation, le DAR est revenu sur sa décision.

■ 19 août - Vingt ans après l'entrée des chars soviétiques à Prague, plus de dix mille Tchécoslovaques ont obtenu la nationalité suisse. A la fin 1987, on dénombrait environ 5390 Tchécoslovaques ayant un statut de réfugié en Suisse.

■ 24 août - Une conférence internationale évoque le sort de deux millions d'Africains qui ont dû fuir leur lieu de résidence à cause de guerres ou du terrorisme. Comme ils se sont déplacés à l'intérieur des frontières nationales, ils ne peuvent bénéficier de l'assistance du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

■ 25 août - Les oeuvres d'entraide se plaignent de la qualité très variable des traductions, et du manque de connaissances au sujet de la procédure et de leur rôle chez les traducteurs. Elles se plaignent aussi du fait que certains agents de police ne soumettent pas le procès-verbal de l'audition au représentant des oeuvres d'entraide.

■ 25 août - Selon le DAR, les quatre Centres d'enregistrement sont surchargés. Le cinquième, celui d'Altstätten comptant 60 places, sera ouvert. Par ailleurs, le coût de la construction des Centres d'enregistrement, si chers aux partisans de la nouvelle loi, s'est révélé lourd pour la collectivité. Le devis de la totalité des constructions estimée à 3,7 millions de francs en mars 1987 sera largement dépassé. Les derniers devis présentés laissent augurer d'un coût global de 7,3 millions de francs.

■ 26 août - Deux Indiens et cinq Tamouls ont été interceptés alors qu'ils traversaient illégalement la frontière à Stein, dans le canton d'Argovie. Ils ont été renoués en Allemagne.

■ 26 août - Selon Amnesty International, bien plus de 100 personnes ont été enrôlées au Chili dans les derniers 18 mois. Les auteurs sont des organisations secrètes qui collaborent avec les services de sécurité étatiques. Des familles entières et

mêmes des enfants font l'objet de ces enrôlements.

■ 26 août - Au cours d'une rencontre entre les directeurs des polices cantonales et ceux de l'assistance publique avec Peter Ardenz à Roggwil (BE), représentants des cantons ont sollicité le DAR d'entreprendre le dénouement de la procédure d'asile. Par ailleurs, le DAR a assuré au canton plus de flexibilité en matière de financement et la poursuite des contacts bilatéraux avec l'Italie et la Turquie, afin de freiner l'afflux des demandeurs turcs.

■ 29 août - De plus en plus de voix se font entendre pour demander une instance de recours indépendante du DFJP. (La pétition de la Coordination, deux motions au Conseil national émanant du PS et des écologistes, l'OSAR, la Fédération des Eglises protestantes, le gouvernement genevois, certains avocats, etc.) Au niveau fédéral, le parti radical, le PDC et l'UDC s'y opposent.

■ 29 août - 87 cas d'espionnage ont été découverts de 1980 à 1987. Dans 36% des cas, il s'agissait de la surveillance de réfugiés, principalement de l'espionnage des Albanais originaires du Kosovo au profit de la Yougoslavie.

■ 29 août - Rien n'a été retenu contre les deux policiers thurgovins accusés d'avoir maltraité un requérant au poste en mai 1986. Le procureur a classé l'affaire, car sur lui, les indices n'étaient pas suffisants. Le médecin et député qui l'avait soigné en urgence est intervenu pour demander une discussion sur la réponse du gouvernement. Sa demande a toutefois été rejetée par le parlement cantonal. Le requérant a obtenu entre-temps l'asile.

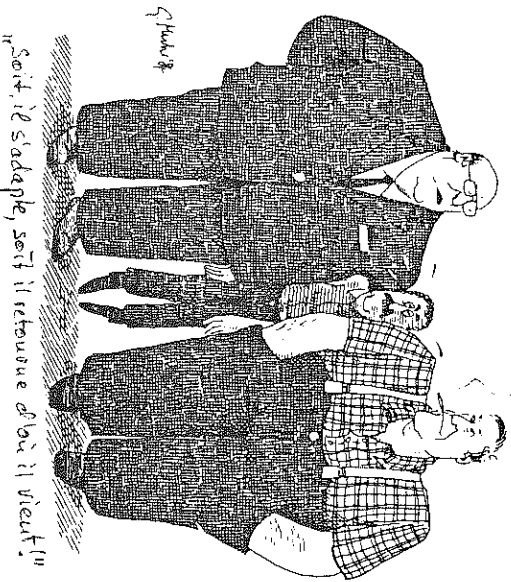
■ 8 août - Militant communiste, condamné à neuf ans de prison, Hasan se présente à Coirtrin, après être entre clandestinement en Suisse. De nombreux documents prouvent le sérieux de son cas (mandat d'arrêt, acte d'accusation, coupures de presse faisant état de la peine de mort envisagée à son endroit etc.). Il porte toujours les traces de tortures subies et a autant de difficultés à respirer qu'à manger.

Le 11 août, Hasan est transféré à St-Gall sous prétexte de la répartition intercantonale. A son arrivée, il est incarcéré. Le lendemain, le DAR décide de le renvoyer vers l'Autriche, parce qu'il est entré illégalement en Suisse au lieu de se présenter à l'un des 26 postes-frontières prévus par la loi (c'est le cas de 95% des demandeurs d'asile). L'article 19 invoqué par le DAR stipule qu'un requérant ayant séjourné «quelques temps» dans un pays tiers, peut être renvoyé dans ce pays. Or, Hasan n'a fait que traverser l'Autriche durant 36 heures. A Feldkirch, il est à nouveau transféré en prison. Son mandataire, le GSP Genève, est informé de son attribution au canton de St-Gall le 14 août, c'est-à-dire avec cinq jours de retard, ce que la loi ne tolère pas. Accompagné par des policiers autrichiens, Hasan est mis dans le train en direction de la Turquie avec un groupe de compatriotes. Efferescence au GSP, tandis que les autorités compétentes, tant du côté suisse qu'autrichien, restent muettes. Grâce à un feu de forêt en Yougoslavie, Hasan peut fausser compagnie à ses gardes.

De retour à Genève, il se cache en attendant la réponse à son recours. Le DAR refuse d'entrer en matière, tant qu'il ne connaît pas son adresse. Craignant une nouvelle décision arbitraire, Hasan réside dans une paroisse. La Coordination y assure une permanence. Hasan quitte la paroisse de la Servette, le jour où il apprend que son recours a un effet suspensif. Toutefois, malade, il (et nous tous) craint un éventuel transfert à St-Gall.

■ 15 août - De plusieurs endroits en Suisse nous parvenons des informations alarmistes à propos de l'hebergement des requérants d'asile. Voici la situation dans le canton de Zurich: Les autorités de police de Zurich avaient obtenu un retard dans les auditions cantonales et ont demandé au DAR de freiner momentanément l'attribution de requérants au canton. Ainsi, le DAR a attribué au canton 88 requérants pour le mois de mars et 13 en avril de cette année. Pour respecter la cote de répartition (17,9% des demandeurs d'asile pour le canton de Zurich), le DAR s'est rattrapé entre mai et juillet: 734 requérants d'un coup, pour 660 places dans les centres d'accueils. Même les bons de 20 - francs pour une nuitée et un petit déjeuner accordés aux requérants ne solutionnent pas le problème, car durant la saison d'été, l'auberge de jeunesse et les endroits similaires sont réservés aux touristes. Les abris réservés aux personnes en détresse sont de plus en plus utilisés par les résidents.

Les autorités ont opté pour des solutions de fortune peu agréables. La Coordination-Droit d'asile de Zurich critique cette situation intentionnelle. Les requérants d'asile devaient être considérés comme des humains et non des numéros avec une date d'entrée. Les autorités devraient mieux planifier la question de l'hebergement et trouver aussi des opportunités dans les communes du canton. Ces dernières n'ont manifesté que peu d'enthousiasme à l'idée d'abriter des demandeurs d'asile.



■ 22 août - Un groupe de travail de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), présidé par le professeur de droit public de l'Université de Berne Peter Saladin, présente un travail collectif intitulé: Les chrétiens et les Eglises face aux problèmes relatifs à l'asile: résistance? «Un Etat démocratique fondé sur le droit n'exclut pas, en principe, la résistance, notamment lorsqu'il en va des Droits de l'homme»: telle pourrait être l'argumenta-

tion établie dans ce rapport de travail. La brochure (233 pages, 18 francs) peut être commandée au secrétariat de la FEPS, c.p. 36, 3000 Berne 23.

■ 24 août - La ville de Berne envisage l'ouverture d'un deuxième foyer d'accueil pour héberger les demandeurs d'asile. Ceci s'avère nécessaire pour honorer le quota du canton, étant donné que les communes bernaises se montent très réticentes pour héberger les requérants.

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE DES DEUX-PONTS 23

1202 GENEVE

Une lettre de lecteur parue dans la Tribune de Genève

Un Kurde ça ne pleure pas

Il a quitté la Suisse. Au bout de la nuit, par les bois, près de Genève, en évitant les patrouilles. Vingt-deux mois après son arrivée, le verdict est tombé. Histoire non crédible, pas de preuves, informations contradictoires. Expulsable dès le 30 juin. Un Kurde de moins; les statistiques s'en porteront mieux.

Là-bas, mais ailleurs, il recommencera à zéro. Sans papiers, sans sécurité. Nouvel interrogatoire, contre-interrogatoire, nouvelle attente. Longue attente. A la recherche de n'importe quel boulot, proie facile pour des employeurs sans scrupules. «Nada spaniol», «nix deutsch», kurdisch.

Prêt à subir quolibets, exploitation, lit pouilleux, ruelle sale. En quête de quelques bribes d'une langue nouvelle.

Pour survivre et faire vivre, du côté de Sivas, une famille qu'il n'a plus vue depuis deux ans.

Le jour, au boulot, il va courir, d'ici à là, avec la peur au ventre d'avoir mal compris l'ordre qu'à force de devoir lui répéter, on finit par lui aboyer. La nuit (elle, au moins, lui appartient), il vit en pensée avec sa femme, ses fils Mehmet (dix ans) et Urgüt (huit ans). Les yeux embués. Un Kurde, ça ne pleure pas.

Et il supporterait cela, rien que parce qu'il veut devenir riche chez nous alors qu'il pourrait, lui ont-ils dit, vivre sans peur des militaires chez lui? Il n'a pas de preuves, pardon, j'oubliais.

– Dis, maman, pourquoi papa n'a plus le droit d'être en Suisse? Il n'a pas bien travaillé?

– Si, mon fils, mais il ne peut rien contre la politique. Ni ici, ni là-bas.

– Il est parti quand, papa, de Suisse?

– Le 19 juin à l'aube, mon fils; c'était, chez eux, la journée des réfugiés et, de l'autre côté de la frontière, la fête des pères.

Jean-Jacques Bauswein
son ex-employeur forcé
Grand-Saconnex